

DONS DEPUIS UN PAYS EUROPEEN – CONTACT ET PROCEDURE PAR PAYS
--

La Fondation Supélec offre désormais la possibilité aux Supélec résidents à l'étranger, dans certains pays européens, de bénéficier des avantages fiscaux du pays de résidence en donnant à la Fondation Supélec.

En partenariat avec les Fondations de la liste agréée par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Supélec est habilitée à recevoir des dons déductibles dans le pays de résidence.

Faire un don: une démarche simple et avantageuse

1. Envoyer un email à la Fondation Supélec pour prévenir de la promesse de don : fondation@supelec.fr

2. Adressez votre don à la Fondation de votre pays, partenaire du TGE avec qui la Fondation Supélec a un accord.

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don

Consulter la liste des contacts des Fondations partenaires ci-dessous.

3. La Fondation partenaire de votre pays de résidence émet et vous adresse votre reçu fiscal.

4. Votre don nous est ensuite transmis et la Fondation Supélec vous adresse un courrier de remerciements.

THE NETHERLANDS

Contacts – Oranje Fonds

Maliebaan 18

3581 CP Utrecht, The Netherlands

Tel. : +31-30-656 45 24

Fax : +31-30-656 22 04

Website: <http://www.oranjefonds.nl>

Contact name: Theo Van Oosten - oosten@oranjefonds.nl - +31 30 23 39 325

Dutch donors can make their donations on following account:

Bank : ING 66 71 64 200

iban code : NL 58 INGB 066716 4200

swift code : INGB NL2A

Postbank 6550

IBAN NL PSTB 0000 0065 50

BIC PSTBNL21

By mentioning TGE – Fondation Supélec – France

Contact Fondation Supélec

Marie-Christine.milleret@supelec.fr - + 33 1 69 85 12 74

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don